

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par

M. Bompard, M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression du dispositif coercitif pour les entreprises de plus de trois cents salariés implique la suppression de la procédure spécifique prévue pour ces entreprises et des sanctions.